



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*; tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mardi 16 Juillet 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Coblenz, le 3 juillet.* — Le comte de Lehrbach, ministre impérial à Munich, étant parti de cette résidence le 24 sans prendre congé, cette retraite confirme ce qui transpiroit des mécontentemens de l'empereur contre l'électeur palatin déjà exprimés à mots couverts dans une adresse à cette puissance. On y fait observer à l'électeur que sa conduite flottante, ses ménagemens envers les révolutionnaires français, et la neutralité qu'il a gardée ont laissé respirer d'autant la cause *caiminelle* et mal secondé celle à laquelle le corps germanique a voué ses secours. Il règne d'un bout à l'autre de cette pièce, un ton aigre-doux qui probablement décidera l'électeur à s'exécuter avec diligence quant au triple contingent militaire qu'il n'a pas fourni dans son entier, et qu'on lui observe encore devoit excéder l'offre tardive qu'il a faite de sa garnison de Manheim.

*Du quartier-général de l'armée du Rhin à Frekenfeld, le 7 juillet.*

Le nommé Jean-François Lemblin prévenu d'émigration et d'espionnage a été condamné par un tribunal militaire à être fusillé. Ce juge-

ment a été exécuté avant-hier à dix heures du matin.

Tout se prépare à des évènements décisifs, dont le résultat ne tardera pas à être connu.

*Germerzheim, à quatre lieues de Spire, le 8 juillet.*

Depuis quelques jours nous voyons les Français en grand nombre, formant une ligne devant Rülshheim, Herxheim et Hoerdt, jusqu'à Landau. Ils établissent des fortifications, batteries ect. Hier, les généraux Wurmser et Kospoth firent la révision locale de tous nos environs. Le soir l'ordre fut donné de démolir toutes les maisons, cabanes ect. devant cette ville, ainsi que de couper les arbres, les haies ect. Cette opération a déjà commencé. Ces préliminaires nous annoncent des scènes tragiques, dont nous serons les spectateurs et peut-être les victimes.

*De Mayence, le 4 juillet.* — La garnison de Mayence a fait encore des sorties terribles sur les ouvrages des ennemis, et leur a fait perdre beaucoup de monde: la sortie générale du 28 juin a été terrible; elle s'est faite par toutes les portes, de sorte que l'action a été des plus meurtrières; les assiégeans, malgré leurs batteries et

leurs lignes, ont été entamés de plusieurs côtés ; il est à désirer que l'on puisse seconder de si braves guerriers, qui emploient un courage aussi éclatant pour la défense de la patrie.

FRANCE.

*De Collioure, le premier juillet.* — L'armée espagnole, fière de son triomphe, déploie le système d'attaque le plus audacieux. Une partie de ses forces occupe non seulement le fort de Bellégrade, mais encore les hauteurs qu'elle tenoit pendant le siège ; une seconde partie reste au camp du Boulou ; une troisième travaille déjà à placer des batteries pour attaquer sérieusement Collioure ; une quatrième enfin s'avance vers Perpignan. Avant-hier, 10,000 hommes avec 26 pièces de canon de 4, de 8, de 12, et 4 obusiers, ont marché sur Thuir, une colonne a avancé son front jusqu'à une lieue de nos remparts. Cette audace victorieuse, au lieu d'imprimer la terreur aux enfans de la patrie, donne un nouvel essor à leur courage, et excite dans tous les cœurs la rage de la vengeance. A la voix de Dagobert, général de l'armée, un gros détachement d'élite s'est porté vers l'ennemi avec une joie et une ardeur, gages assurés de la victoire. Malheureusement l'Espagnol, quoique beaucoup supérieur en nombre, a évité le combat.

*De Valenciennes. Suite de la proclamation du général Ferrand.*

Reposez-vous donc sur la providence pour tous les moyens de délivrance que nous attendons chaque jour. Croyez-vous jamais que ma brave garnison trahisse, non plus que moi, le serment que nous avons prêté d'être fidèles à la nation et à la loi.

Citoyens, citoyennes, je vous conjure de vous reposer entièrement sur mes soins. Vous pouvez disposer de ma vie, mais jamais de mon devoir. Je vais m'occuper des moyens de donner des azyles à toutes les femmes et à tous les enfans. Rendez donc justice à ma conduite méfiez-vous des malveillans et des suggestions perfides de tous ceux qui voudroient parler de capituler avec l'ennemi avant le terme permis par la loi ? Voudriez-vous m'exposer à faire la guerre à vous-mêmes, pour ne pas être accusé de lâcheté et de trahison ? Voudriez-vous ex-

poser vos magistrats, vos époux, vos pères, vos enfans, à porter leur tête sur l'échafaud, si par un mouvement de compassion que la loi leur interdît, ils se portotent à des actes de faiblesses

Je vous exhorte donc, citoyens et citoyennes, à prendre en considération toutes mes observations. Je vous exhorte, surtout, à maintenir le calme et la tranquillité publique ; car si je voyois le moindre tumulte, le moindre rassemblement, ou le moindre acte défendu par la loi, je ne pourrois plus me dispenser de faire mon devoir et d'user de la plus grande rigueur quoiqu'il pût en coûter à mon cœur et à mon affection pour vous tous.

A Valenciennes, le 21 juin 1793, l'an 2 de la république.

Le général de division, commandant la place.

*D'Angers, le 9 juillet.* — La horde infernale a fui et repassé la Loire, la rive droite en est purgée ; j'ai fait dans 18 heures la jonction avec l'armée de Nantes. On dir que je suis trop hardi, et moi, je dis qu'ils ont peur. Vive la république ! mort aux tyrans, aux brigands, à la clique empoisonnée, aux calotins ! paix, joie, popularité, fraternité ! C'est là tout ce que pense l'ami de la patrie, et après elle, tout à toi.

DUTROY, premier soldat de l'avant-garde.

*D'Grenoble, le 2 juillet.* — Les administrateurs du département de l'Isère, à la Convention nationale, et à tous les Français.

Nous ne voulons que la république une et indivisible.

Nous maintiendrons de tout notre pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés.

Nous ne desirons rien tant qu'une Constitution populaire.

Nous jurons une guerre éternelle à l'aristocratie, à l'anarchie et au fédéralisme.

Nous respectons la Convention nationale ; nous avons été et sommes toujours soumis à ses décrets, et nous les ferons exécuter.

Fait et arrêté au conseil-général du département de l'Isère. A Grenoble, le 2 juillet 1793, l'an second de la république.

Cependant nous avons vu avec étonnement ce département compris dans la liste des 20

départemens auxquels le ministre de la guerre a reçu ordre de ne plus faire passer de fonds. Peut-être n'est ce que par erreur qu'il a été compris.

Paris. — On s'attendoit à quelque grande fermentation à l'occasion de l'assassinat de Marat. Le peuple, tout en gémissant sur l'événement qui l'a privé de son meilleur ami, a témoigné une douleur sans emportement. Cependant on a cherché à l'exciter par ce quatrain qu'on a mis sur sa porte, et qu'un serinelle armé d'une pique faisoit lire aux passans.

Peuple, Marat est mort, l'amant de la Patrie,  
Ton ami, ton soutien, l'espoir de l'affligé,  
Est tombé sous les coups d'une horde flétrie.

Pleurs, mais souviens-toi qu'il doit être vengé.

On croit encore ce matin le journal de Marat; il avoit toujours une demi douzaine de numéros faits et imprimés à l'avance, ensorte que nous en aurons encore environ trois ou quatre de lui.

§ David le peintre a offert de faire le tableau de Marat tué dans son bain. S'il veut y représenter l'assassin et l'assassiné, le contraste en sera frappant. Charlotte de Cordai âgée de 25 ans, est, dit-on, une des plus belles femmes qu'on puisse voir. Marat, petit de stature, avoit la physionomie des plus ingrate. On croira que le vice et la vertu se sont trompés de corps. Celui de ce dernier sera embaumé, exposé sur un lit de parade, sur la place du théâtre français.

§ On assure que loin d'avoir proféré, comme nous l'avons dit hier, *je n'en f...* et d'avoir traité Marat de monstre, Cordai a dit: *Il est mort, que m'importe le reste.* Quelques momens après, *je suis étonnée de vivre encore; les Parisiens devoient me déchirer, j'ai tué leur idole.*

§ La section du contrat social a député à la convention pour demander une loi qui crée un supplice affreux, et il ne peut y en avoir de trop cruel pour faire périr l'assassin de Marat. Apprenez dit-elle, aux forcés, ce que vaut la vie, et au lieu de la trancher comme un fil, faites que les assassins de Marat puissent à jamais détourner les mains parricides qui menacent la tête de nos représentans.

§ Nous sommes, à ce que nous croyons, les seuls qui ayons donné hier la nouvelle de la prise d'Avignon par les Marseillais. Quelques personnes ont paru douter de la vérité de ce fait cependant il nous est parvenu d'autres nouvelles qui en confirmant cette prise, diffèrent un peu sur les détails, nous tâcherons de les donner demain.

§ Mardi prochain, le citoyen Mony plaidera la cause du malheureux Latude, au tribunal du sixième arrondissement, contre les héritiers de feu la marquise de Pompadour et le citoyen Amelot, ex-ministre. Cette cause, une des plus fameuses qui aient été portées devant les tribunaux, est faite pour intéresser les âmes sensibles.

§ On publie, comme chose certaine, que Gersas continue son journal à Caen, d'où il le fait circuler dans les départemens; il en arrive des numéros à Paris par des voies extraordinaires; au surplus, Gersas se flatte d'être incessamment dans son domicile à Paris y continuer librement ses opérations périodiques et ses fonctions de représentant de la nation.

§ On dit que les Calvadociens se sont emparés d'un convoi de 28,000 boulets destinés pour les armées de la république.

§ Les sections où il y a le plus de nécessiteux, font entendre des plaintes très-tristes sur le renchérissement journalier des objets de première nécessité. Celle des Quinze Vingt a fait des réclamations au conseil sur l'excessive cherté du bois. Sur la proposition de Garin, principal administrateur des subsistances le conseil a arrêté que la convention nationale seroit invitée à rétablir l'ancienne juridiction que la ville de Paris avoit sur la Seine et les rivières adjacentes.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jambon St. André.)

Séance du Lundi 15 Juillet.

Charlier propose la suppression totale de tout ce qui pourroit rester encore de droits seigneuriaux.

Voici les articles proposés, et que la convention a adoptés au milieu des applaudissemens.

Art. I<sup>er</sup>. La convention nationale décrète que tous les droits et redevances ci-devant seigneuriaux censuels, fixes, ou casuels, même ceux réservés par la loi du 25 août, sont supprimés sans indemnité.

II. Ne sont point exceptées des dispositions du précédent article les rentes nuement foncières et féodales.

III. La convention nationale éteint tous les procès et actions intentés à l'occasion de ces droits et redevances, chaque partie payera ses dépens.

IV. Le dix août prochain dans chaque municipalité tous les titres constitués des droits ci-dessus supprimés, seront brûlés.

V. A l'effet de quoi tous feudistes, terriers, notaires et autres dépositaires de ces titres, seront tenus de les déposer aux municipalités avant le 1<sup>er</sup> août prochain.

VI. Seront déposés de même les cartes et arpentages appartenant aux ci-devant seigneurs.

Les représentans du peuple écrivent de Nantes le 10, que leur mission n'étoit dans le principe que pour un mois, qu'en voilà près de trois qu'ils la remplissent, que leur santé s'altère; ils demandent leur rappel, après avoir rendu compte des succès qu'ils ont obtenu entre autres, d'avoir délivré Nantes, et chassé les rebelles de la rive droite de la Loire.

On renvoie au comité de législation un projet de décret qui porte la peine de mort contre les prêtres déportés qui rentreroient en France, et contre les prêtres non-déportés, qui seroient trouvés dans des rassemblemens séditieux. On a demandé aussi la déportation de tous les prédicateurs de guerre civile, et la confiscation de leurs biens.

D'après la motion de Couthon, on décrète que l'acte d'accusation contre Brissot sera présenté séance tenante, et que le rapport de Saint-Just contre les 32 dépurés, sera distribué.

Couthon ajoute, Duperret est complice de l'assassin de Marat, il y a quelque tems qu'il voulut

lui-même l'assassiner, et tira contre lui un sabre de sa canne, ce fut lui qui un jour que je m'élevois avec chaleur contre le tyran, osa dire, *portez donc à Couthon un verre de sang pour le rafraîchir*, et qui vouloit qu'on en plaçât un tonneau sur la montagne, pour en désalterer les membres, et c'est nous, ajoute Couthon, qu'on traite de sanguinaires, qu'on lise la constitution, notre ouvrage, elle fera voir nos principes et nos mœurs.

Levasseur saisit l'occasion pour faire une vive apostrophe aux membres du côté droit; Chabor incu'pe Faucher de complicité de l'assassinat de Marat. Il vous a dit hier qu'il ne la connoît pas et vendredi dernier il lui a donné la main pour la conduire à la tribune N<sup>o</sup>. 4, il demande contre lui un décret d'accusation.

Une lettre de Nantes du 12 juillet fait espérer que si les armées de Tours, de Niort, et des Sables peuvent se concerter en embl, les rebelles seront totalement dissipés sous huit jours.

Une lettre de Duroy, représentant du peuple à Vernon, en date du 14, annonce qu'un détachement de l'armée de Buzot a été repoussé par les troupes patriotes, et que Passy est au pouvoir de ces derniers. Puisage commandoit le corps des révoltés. Si le contingent de Paris, si le bataillon de Seine et Oise, si les canonniers de la Halle-au-bied veulent se transporter, les révoltés seront bientôt dissipés. Le général Sopher et l'adjudant général Boulanger ont fait les meilleures dispositions pour exécuter le plan de campagne.

Le corps de l'infortuné Marat est sans sépulture depuis 42 heures; on décrète que la convention toute entière assistera à ses obéques. David et Meault sont chargés de prendre un jour convenable avec sa famille pour assister à ses funérailles. Cet homme vertueux laisse des dettes; la nation les acquittera pour attester à l'univers que ce législateur tant calomnié est mort dans l'indigence de la vertu.

On trouvera à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N<sup>o</sup>. 111. Le prix de l'abonnement de ce papier nouveau, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année; pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols. ée